



Saint Loup - Lamairé, le 13 juin 2013

Compte-rendu de la commission « Quantité » de la CLE du SAGE du Thouet
Le 15/05/2013 au SMVT, à Saint Loup-Lamairé.

Personnes présentes :

René CHARRON, Président du Syndicat Mixte de la Vallée du Thouet
Jean Pierre ANTOINE, Vice-Président de la Communauté d'Agglomération « Saumur Loire Développement »
Bruno LEFEBVRE, Vice-Président de la Communauté de Communes du Pays Loudunais
Vincent BLU, Conseil Général de la Vienne
Pierre BIGOT, SIVU des Trois Vallées
Jacques BOCQUIER, Mairie de Saint Loup Lamairé
Christian BARBIER, Chambre d'Agriculture de Maine et Loire
Claude TALINEAU, Fédération de Pêche des Deux-Sèvres
Yann NICOLAS, Fédération de Pêche de Maine-et-Loire
Jean-Christophe POUVREAU, Association des Irrigants de la Vienne
Louis PERRIN, Syndicat de Valorisation et de promotion des Etangs Poitou-Charentes Vendée
Christophe VERMANDEL, UNICEM Poitou-Charentes
Jean-Michel GOULARD, Association des Irrigant Réalimentés par les Barrages
Lionel CHARTIER, D.T.T. des Deux-Sèvres
Gilles DAILCROIX, D.T.T. de Maine-et-Loire
Cyril GRIMAN, Syndicat d'Eau du Val du Thouet
Romarc GONDA, ONEMA
François RICHARD, ONEMA
Claire VRIGNAUD, Conseil Général des Deux-Sèvres / CAEDS
Guillaume CHARRUAUD, Syndicat Mixte de la Vallée du Thouet
Alexandre CHAIGNEAU, Chambre d'Agriculture de Maine-et-Loire
Aurélié SEGOVIA, Chambre d'Agriculture des Deux-Sèvres
Pierre GOHARD, Animateur SAGE Thouet
Pierre PÉAUD, Technicien SAGE Thouet

Personnes excusées :

Jacques DIEUMEGARD, Mairie de Pompaire
Jean-Marie PELLERIN, Poitou-Charentes Nature

Monsieur CHARRON accueille les participants et les remercie d'être présents à cette première commission « quantité » de la CLE du SAGE Thouet. Il précise l'objectif de cette séance à savoir la présentation des premières données récoltées par la cellule d'animation et l'identification des compléments à apporter à cet état initial provisoire. La parole est ensuite donnée à Pierre Gohard, animateur du SAGE Thouet, pour annoncer l'ordre du jour et débiter la présentation.

- 1. Rédaction de l'état initial – Rôle des commissions – Calendrier**
- 2. Présentation du périmètre du SAGE Thouet**
- 3. Etat des masses d'eau DCE**
- 4. Etat initial provisoire sur la thématique « Quantité »**
- 5. Compléments à apporter à l'état initial provisoire**

Les trois premiers points inscrits à l'ordre du jour serviront de base pour chacune des commissions.

1. Rédaction de l'état initial – Rôle des commissions – Calendrier

Les objectifs et le rôle des commissions thématiques ainsi que les objectifs de la première étape d'élaboration du SAGE (état initial / diagnostic) sont rappelés. Il est précisé que l'état initial consiste à synthétiser les données et connaissances existantes sur la ressource en eau, les milieux aquatiques et leurs usages sur le bassin du Thouet. Il s'agit donc dans un premier temps de recueillir des données brutes. Par la suite, le diagnostic devra mettre en relation les éléments factuels de l'état initial pour tenter d'expliquer l'état actuel des milieux aquatiques et leurs conséquences sur les usages. Concernant le calendrier, l'objectif est d'aboutir fin 2013 à une version provisoire de l'état initial suffisamment avancée pour lancer la phase de diagnostic.

2. Présentation du périmètre du SAGE Thouet

Le contexte administratif, hydrographique, orographique et géologique du bassin du Thouet est présenté brièvement aux membres des commissions.

3. Etat des masses d'eau DCE

Cette partie présente l'état des masses d'eau du bassin en 2010. Ces données ont été mises à jour en 2012 par l'AELB.

En terme de délai d'atteinte du bon état écologique, seul le canal de la Dive fait l'objet d'un statut moins strict qui reste encore à définir à ce jour.

Concernant l'état des plans d'eau, Claire VRIGNAUD précise que la retenue du Cébron n'est pas concernée par un risque lié aux nitrates et aux pesticides. Cette information devra donc être corrigée.

4. Etat initial provisoire sur la thématique « Quantité »

Les premières diapositives abordent les prélèvements liés à la production d'eau potable, à l'irrigation et à l'industrie entre 2008 et 2011. Ces données ont été recueillies auprès de l'Agence de l'eau et de plusieurs syndicats producteurs d'eau potable (SIVEER, SEVT, SMAEDS).

Cyril GRIMAN s'interroge sur le volume total prélevé par le SEVT et notamment sur la prise en compte du captage du Chillou, géré par le SEVT depuis le 1^{er} janvier 2013.

Pierre GOHARD répond que cette donnée intègre les captages de Pas de Jeu, Saint Jouin-de-Marnes, Brie, Saint Martin de Macon et du Chillou. D'une manière générale, le détail de ces prélèvements sera présenté dans la version provisoire de l'état initial. Les syndicats AEP seront sollicités pour valider ces données et les actualiser pour 2012.

Alexandre CHAIGNEAU indique qu'un contrat territorial est actuellement porté par la Communauté d'Agglomération « Saumur Loire Développement » sur le captage Grenelle de Montreuil Bellay. L'animation est assurée par la Chambre d'Agriculture de Maine-et-Loire.

Pour les prélèvements liés à l'irrigation, Vincent BLU suggère de raisonner à l'échelle des masses d'eau plutôt qu'à celle des sous bassins. Pierre GOHARD indique qu'une synthèse des prélèvements par masse d'eau souterraine sera abordée plus tard dans la présentation.

Les membres des commissions indiquent que les différentes bases de données récupérées auprès de l'Agence de l'Eau devront être comparées avec celles des polices de l'eau.

Jacques BOCQUIER remarque que l'usine Marie à Airvault et la laiterie de Saint Loup Lamairé n'apparaissent pas dans les prélèvements d'origine industrielle. Claire VRIGNAULT répond que la plupart des industries importent de l'eau déjà traitée par des collectivités. Elles se distinguent de celles qui possèdent leur propre captage et qui sont donc redevables à l'Agence de l'eau.

Yann NICOLAS demande si l'abreuvement des animaux est compris dans le volume annuel présenté (11.9 Mm³ pour 2011). Pierre GOHARD répond que les prélèvements agricoles supérieurs à 7 000 m³/an sont redevables à l'Agence de l'eau et doivent être équipés d'un compteur. Le volume indiqué tient compte de la somme des volumes prélevés sur les 460 compteurs du bassin. Lionel CHARTIER indique que l'abreuvement des animaux est bien compris dans ces volumes.

Alexandre CHAIGNEAU rappelle néanmoins qu'il existe des pompages qui ne sont pas équipés d'un compteur et donc pas pris en compte. Les résultats présentés doivent donc être nuancés.

Bruno LEFEBVRE précise que ce constat s'applique également aux prélèvements domestiques.

Pour les données liées à la piézométrie, Jean Pierre ANTOINE indique que des données peuvent être récupérées au sein de la Communauté d'Agglomération « Saumur Loire Développement » dans le cadre du CTMA.

Jean-Michel GOULARD explique qu'avant de recenser les plans d'eau sur le bassin, il faudra tout d'abord s'entendre sur la définition d'un plan d'eau. Pierre Gohard répond que les résultats présentés concernent les plans d'eau supérieurs à 1 000 m² (seuil de déclaration).

François RICHARD indique que la base de données de la police de l'eau recensant les plans d'eau est fiable pour la partie Deux Sèvres. Cependant, le volume, la surface et l'usage (agricole, loisirs,...) sont des données manquantes pour la plupart des plans d'eau.

Aurélié SEGOVIA rappelle qu'un inventaire des plans d'eau à usage agricole est en cours de réalisation par la Chambre d'Agriculture des Deux-Sèvres.

Bruno LEFEBVRE indique que ces données devront également être récupérées auprès de la DDT 86.

Louis PERRIN aborde les enjeux liés à l'impact des plans d'eau. Vincent BLU rappelle qu'il faut prendre note des études du Syndicat de Valorisation et de Promotion des Etangs Poitou-Charentes Vendée mais qu'à l'heure actuelle, le SAGE élabore son état initial et pas son diagnostic.

Les services de l'Etat apportent des précisions sur les volumes prélevés en ZRE. Ils sont à minima soumis à déclaration et relèvent de l'autorisation au delà de 8 m³/h.

Alexandre CHAIGNEAU s'interroge sur les volumes globaux et leur répartition par usage pour chaque sous bassins. Il prend comme exemple l'absence de volume industriel défini sur le Thouet aval alors que la plupart des prélèvements sont effectués sur ce secteur.

La partie « Débits des rivières » n'a pas pu être traitée par la cellule d'animation. Elle se rapprochera du Services de Prévention des Crues de la DDT 86 pour renseigner cette rubrique lors de la prochaine commission.

Pierre BIGOT observe que le sous bassin de la Dive n'est pas compris dans la zone d'influence du point nodal basé à Montreuil Bellay. Il demande ce qui a motivé ce choix. Cette question pourra être posée au comité de bassin lors de la révision du SDAGE 2010 – 2015.

Les seuils de coupure des stations hydrométriques en Deux Sèvres sont établis par Arrêté préfectoral. Il y a donc des seuils définis pour les périodes printanières et estivales. Ce n'est pas le cas pour la station présente en Maine-et-Loire.

Louis PERRIN évoque les assecs qui touchent régulièrement les affluents du Cébron. Ces derniers ne sont pas pris en compte par la station de Saint Loup Lamairé, placée en aval de la retenue.

Claire VRIGNAUD indique qu'il existe un centre d'enfouissement sur la commune de Viennay. Ce massif de déchets enfouis, en surveillance post-fermeture jusqu'en 2031, est bordé par un plan d'eau. Pour limiter les risques de remontée des eaux dans le massif de déchets, un pompage est installé dans le plan d'eau de manière à maintenir une cote fixée sur l'arrêté préfectoral de suivi. Ce pompage se déclenche en période de hautes eaux. Cependant en 2012, les pompes ont dû tourner en été suite à un dysfonctionnement au printemps. De ce fait, on observait un écoulement dans le Cébron en période de basses eaux occasionné par le pompage du plan d'eau.

Romarc GONDA précise les 4 modalités d'observation du RDOE. Il explique que les stations sont choisies pour être les plus représentatives du milieu.

5. Compléments à apporter à l'état initial provisoire

Ces éléments ont été communiqués au fil de la présentation. Ils sont synthétisés dans la diapositive ci-dessous.

René CHARRON remercie les membres de la commission pour les compléments apportés. Une synthèse sera présentée en bureau puis en CLE pour définir les prochaines étapes relatives à la rédaction de l'état initial.

Compléments à apporter

5. Compléments à apporter à l'état initial provisoire

- Eaux souterraines :

Suivi piézométrique des nappes, battements annuels, seuils d'alerte et de coupure : [BRGM](#)

- Hydrologie :

Analyse des débits d'étiage sur le bassin (VCN, QMNA) : [DDT 86 SPC Vienne Thouet](#)

Respect des DCR sur une période donnée : [DDT 86 SPC Vienne Thouet](#)

Restrictions appliquées en période de crise (alertes, coupures) : [DDT 86 SPC Vienne Thouet](#)

- Eau potable

Besoin pour l'alimentation en eau potable : [CG, collectivités](#)

Importation / exportations : [CG, collectivités](#)

- Plans d'eau :

Amélioration de la connaissance et de l'incidence des plans d'eau : [Etude complémentaire](#)

- Risques inondation:

PPRI, service de prévention des crues, caractéristiques des crues, arrêtés de catastrophes naturels



Le Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux du bassin versant du Thouet



Commission « Gestion quantitative de la ressource en eau »

- 15/05/2013 -



Ordre du jour

1. Rédaction de l'état initial - Rôle des commissions - Calendrier
2. Présentation du périmètre du SAGE Thouet
3. Etat des masses d'eau DCE
4. Etat initial provisoire sur la thématique « quantité »
5. Compléments à apporter à l'état initial provisoire



Ordre du jour



1. **Rédaction de l'état initial - Rôle des commissions - Calendrier**
2. Présentation du périmètre du SAGE Thouet
3. Etat des masses d'eau DCE
4. Etat initial provisoire sur la thématique « quantité »
5. Compléments à apporter à l'état initial provisoire

1. Rédaction de l'état initial - Rôle des commissions - Calendrier

Rédaction de l'état initial

- Synthèse des données et des connaissances existantes sur le territoire.

- Collecter de manière factuelle les données permettant de caractériser la ressource, les milieux et les usages

= Constat de la situation actuelle



Contenu de l'état initial

Partie 1 : Contexte juridique

- Directives, lois sur l'eau, SDAGE, SAGE

Partie 2 : Présentation générale du territoire

- Situation administrative
- Relief, climat, géologie, hydrographie, hydrogéologie
- Acteurs de l'eau sur le territoire
- Documents d'urbanisme

Partie 3 : Qualité de l'eau

- Qualité des masses d'eau superficielles
- Qualité des masses d'eau souterraines

Partie 4 : Quantité

- Hydrologie
- Etiage / Assecs
- Piézométrie
- Zone de Répartition des Eaux
- Risque d'inondation

Partie 5 : Présentation du milieu aquatique et naturel

- Espaces naturels remarquables
- Zones humides
- Plan d'eau
- Peuplement piscicole actuel
- Continuité écologique
- Morphologie des cours d'eau
- Végétation aquatique et rivulaire
- Espèces envahissantes

Partie 6 : Usages

- Alimentation en eau potable
- Assainissement collectif et non collectif
- Agriculture
- Industrie
- Loisirs et tourisme

Rôle des commissions

- Impliquer progressivement les membres de la CLE et des intervenants extérieurs dans la rédaction de l'état initial
(25 à 30 personnes maximum/commission)
- Recueillir la perception de chacun de ses membres sur le milieu, ses utilisations, les conflits d'usages existants, les atouts/contraintes des territoires
- Identifier les manques, indiquer les détenteurs de l'information ou faire ressortir les besoins d'études complémentaires
- Constitution de 3 commissions thématiques:
 - Gestion qualitative de la ressource en eau
 - Gestion quantitative de la ressource en eau
 - Gestion et valorisation du milieu naturel et aquatique

Calendrier de travail pour 2013

2013	Etat initial	Diagnostic	Commissions thématiques	Bureau de CLE	CLE		
Janvier						Composition des commissions. Compilation des données nécessaires à la rédaction de l'état initial.	
Février							
Mars							
Avril							
Mai							Présentation des différents volets de l'état initial provisoire aux commissions.
Juin							Etat d'avancement de l'état initial Besoin d'études complémentaires ?
Juillet							Complément état initial
Août							
Septembre							
Octobre							
Novembre							Présentation d'une version rédigée de l'état initial provisoire
Décembre							Présentation de l'état initial provisoire Lancement du diagnostic et des études complémentaires

Ordre du jour



1. Rédaction de l'état initial - Rôle des commissions - Calendrier
2. **Présentation du périmètre du SAGE Thouet**
3. Etat des masses d'eau DCE
4. Etat initial provisoire sur la thématique « quantité »
5. Compléments à apporter à l'état initial provisoire

Relief / Climat

- **2 unités bien distincts:**

- Zone haute caractérisée par l'axe Parthenay / Bressuire
- Zone de plaine s'étendant à l'est du Thouarsais jusqu'à Saumur

- **Altitude max : 272 m au Terrier de Saint martin**

- **Altitude min : 30 m à la confluence avec la Loire**

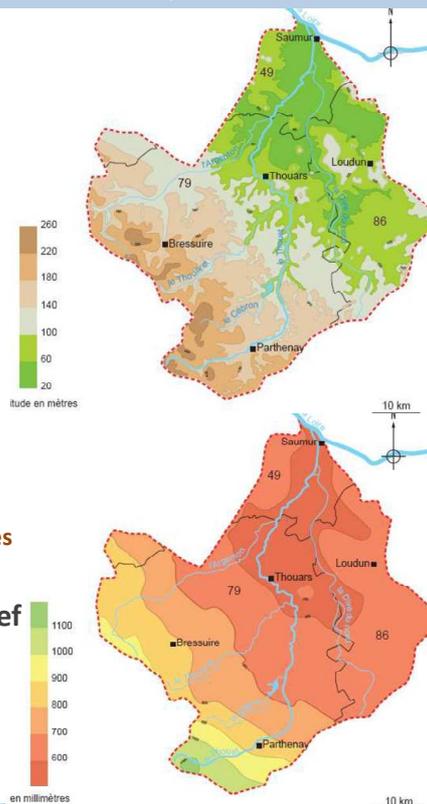
- **Pente moyenne du Thouet : 2.5 ‰**

- **Climat océanique – Hiver doux et températures modérées**

- **Forte hétérogénéité des précipitations liés au relief**

500 mm < Précipitations < 1 100 mm

2. Présentation du périmètre du SAGE Thouet



Contexte géologique

- **2 grands ensembles géologiques qui conditionnent**

la capacité de formation des réserves en eau

- Sols cristallins du massif armoricain
- Roches sédimentaires du bassin parisien

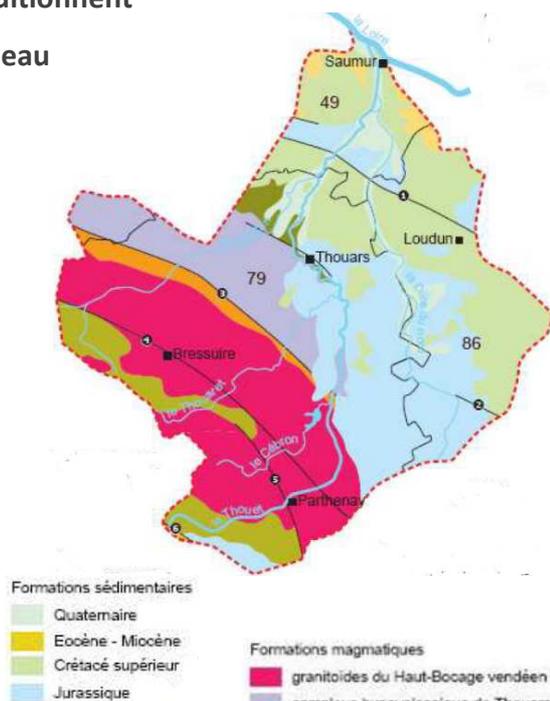
- **Socle parcouru par des failles verticales majeures**

- **Hydrogéologie / principaux aquifères :**

- Le Dogger
- Le Jurassique Supérieur
- Le Crétacé supérieur
- L'infra Toarcien

- **8 masses d'eau souterraines**

2. Présentation du périmètre du SAGE Thouet





Ordre du jour



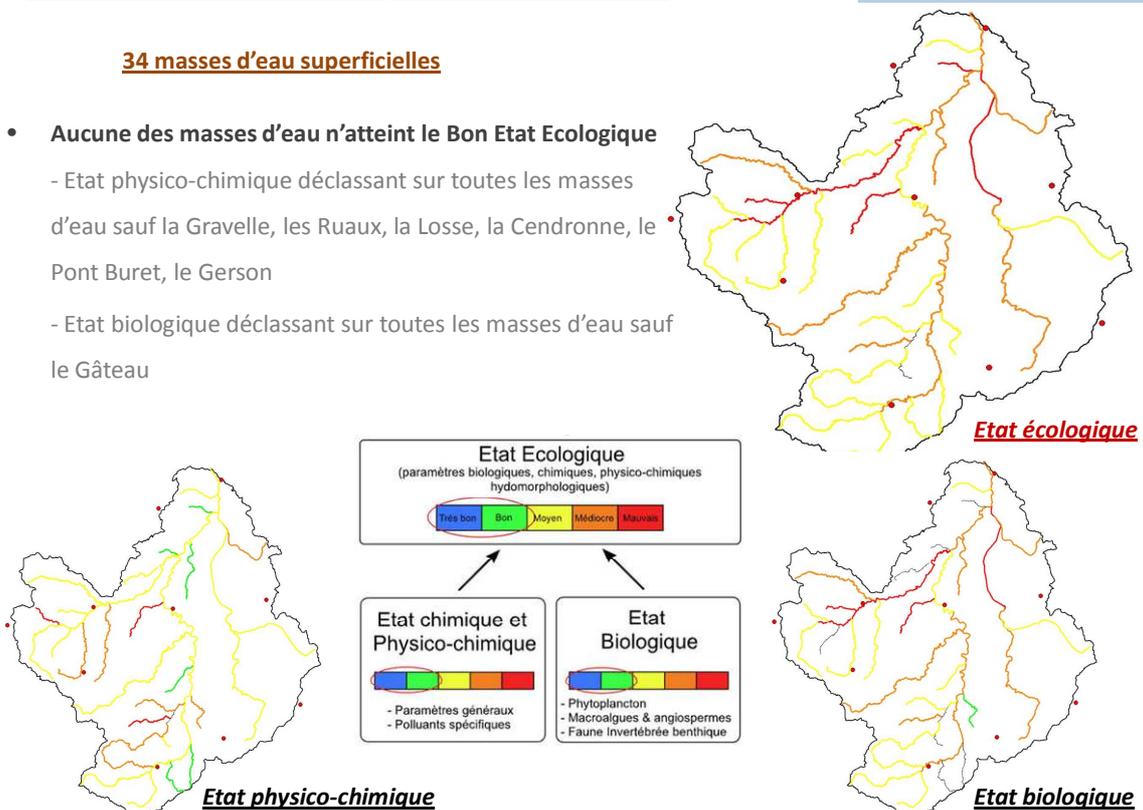
1. Rédaction de l'état initial - Rôle des commissions - Calendrier
2. Présentation du périmètre du SAGE Thouet
3. **Etat des masses d'eau DCE**
4. Etat initial provisoire sur la thématique « quantité »
5. Compléments à apporter à l'état initial provisoire

Etat des masses d'eau superficielles en 2010

3. Etat des masses d'eau DCE

34 masses d'eau superficielles

- **Aucune des masses d'eau n'atteint le Bon Etat Ecologique**
 - Etat physico-chimique déclassant sur toutes les masses d'eau sauf la Gravelle, les Ruaux, la Losse, la Cendronne, le Pont Buret, le Gerson
 - Etat biologique déclassant sur toutes les masses d'eau sauf le Gâteau



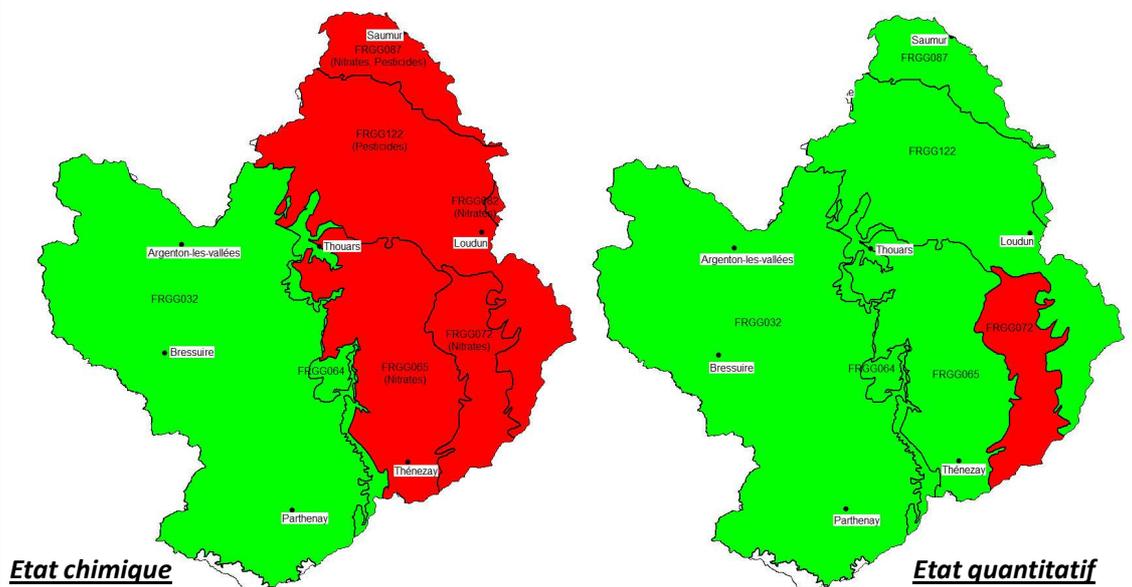
Etats des masses d'eau souterraines en 2010

3. Etat des masses d'eau DCE

34 masses d'eau superficielles

Etat qualitatif déclassant pour 5 ME:
Déclassement nitrates : 4 ME
Déclassement pesticides : 2 ME

Etat quantitatif déclassant pour 1 ME:
FRGG072 Calcaires et marnes du Jurassique supérieur du Haut-Poitou



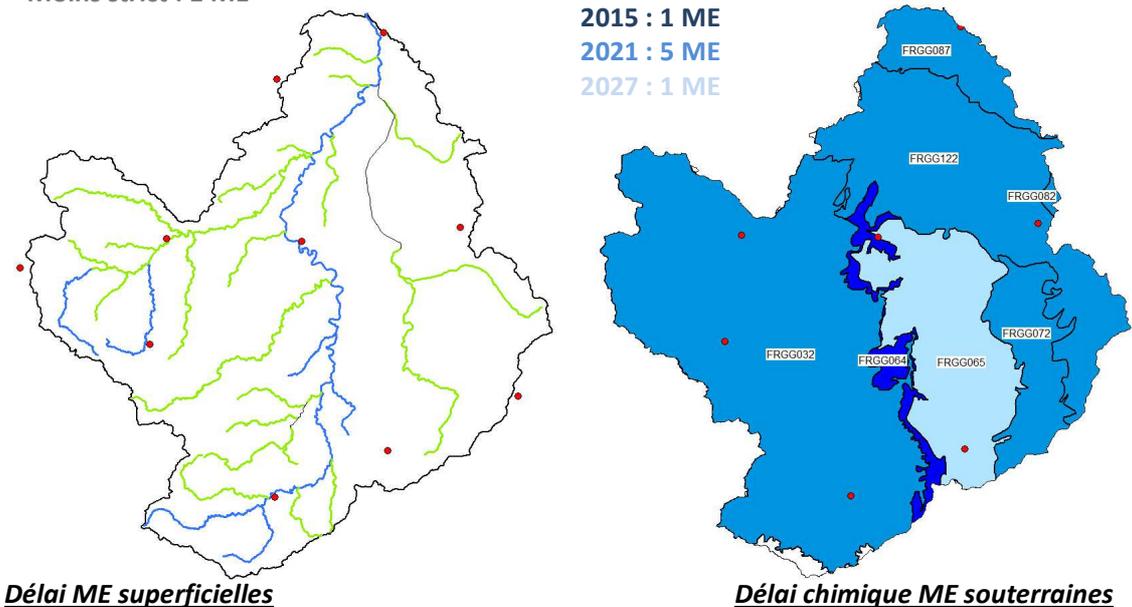
Délais fixés par la DCE

3. Etat des masses d'eau DCE

Objectif écologique:
2015 : 10 ME
2021 : 23 ME
Moins strict : 1 ME

Objectif quantitatif :
2015 pour toutes les ME

Objectif chimique :
2015 : 1 ME
2021 : 5 ME
2027 : 1 ME



Etat des plans d'eau en 2010

- 1 Masse d'Eau: FRGL140, Retenue du Cébron

Etat écologique : **Médiocre**

Délai écologique : **2021**

Risques : **Nitrates et pesticides**

Construction du barrage : 1980 -1982

Superficie : 186 hectares

Volume : 11,5 Mm³

Principale fonction:

- Eau potable (7.2 Mm³)
- Irrigation et soutien d'étéage (3.5 Mm³)



Vue aérienne de la retenue I du Cébron (CG 79)

Ordre du jour



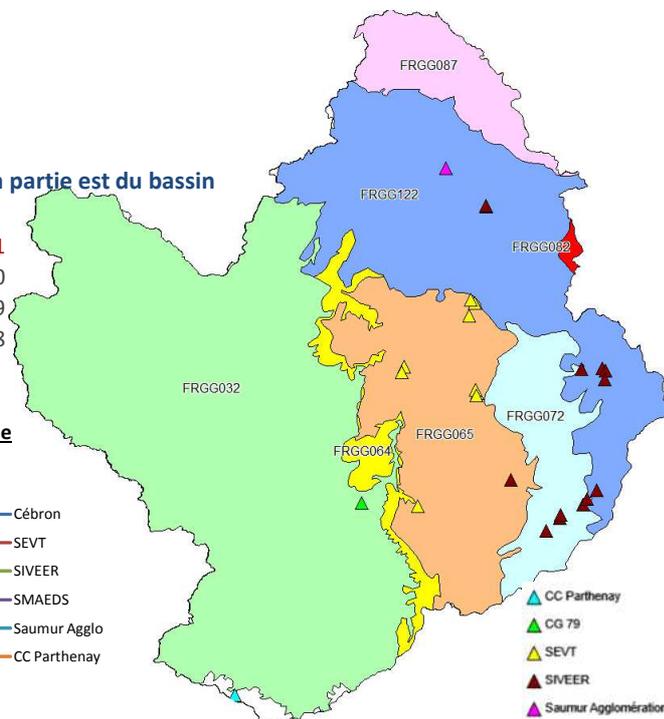
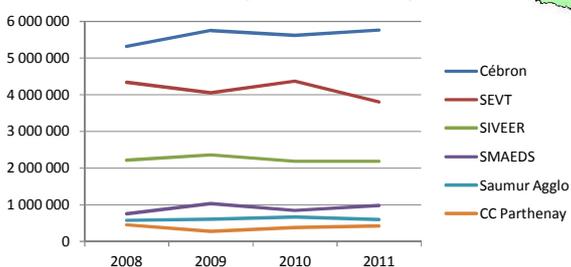
1. Rédaction de l'état initial - Rôle des commissions - Calendrier
2. Présentation du périmètre du SAGE Thouet
3. Etat des masses d'eau DCE
4. **Etat initial provisoire sur la thématique « quantité »**
5. Compléments à apporter à l'état initial provisoire



Prélèvements pour l'AEP

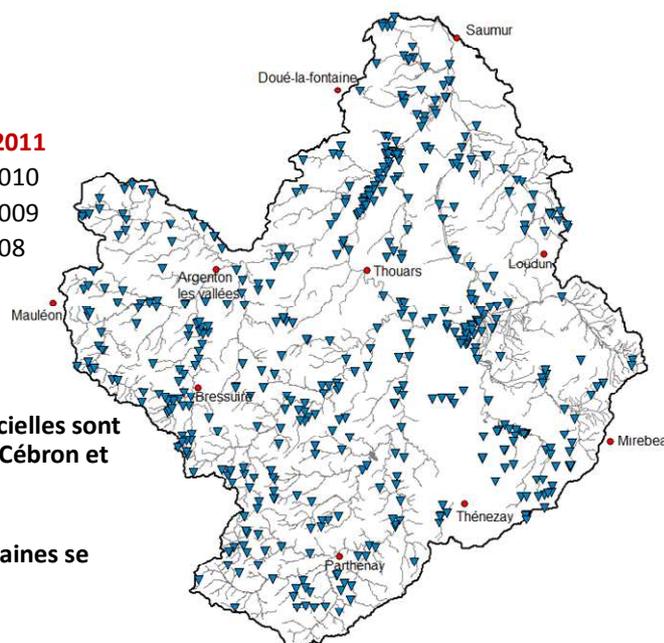
- 22 captages sur le bassin
 - 12 ouvrages SIVEER
 - 8 ouvrages SEVT
 - 1 ouvrage CC Parthenay
 - 1 ouvrage CAEDS
- Des prélèvements AEP concentrés sur la partie est du bassin
- 13.7 Mm³ en moyenne annuelle pour 2011
- 14.1 Mm³ en moyenne annuelle pour 2010
- 14.1 Mm³ en moyenne annuelle pour 2009
- 13.8 Mm³ en moyenne annuelle pour 2008

Evolution de la production d'eau potable



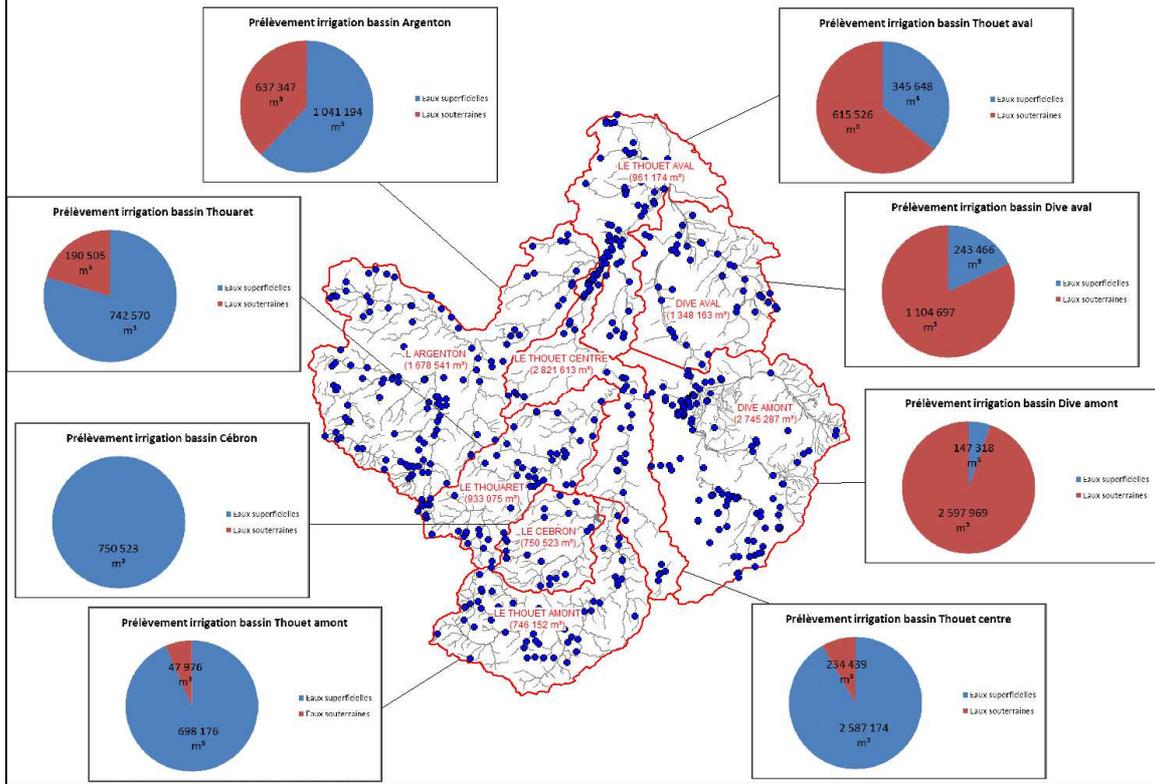
Prélèvements pour l'irrigation

- Des prélèvements agricoles répartis sur l'ensemble du bassin
- 11.9 Mm³ en moyenne annuelle pour 2011
- 13.1 Mm³ en moyenne annuelle pour 2010
- 13.2 Mm³ en moyenne annuelle pour 2009
- 9.2 Mm³ en moyenne annuelle pour 2008
- 460 compteurs recensés en 2011
- 36 % des prélèvements des eaux superficielles sont effectués entre le Thouet au niveau du Cébron et la frontière avec le Maine-et-Loire
- 46 % des prélèvements en eaux souterraines se situent sur la Dive amont.



Prélèvement en eau superficielle > Prélèvement en eau souterraine
 (6556069 m³ > 5428459 m³ pour l'année 2011)

Prélèvements pour l'irrigation par sous bassin



Prélèvements pour l'industrie

- 12 industries redevables à l' Agence de l'Eau

- 6 en Maine-et-Loire
- 5 en Deux-Sèvres
- 2 en Vienne

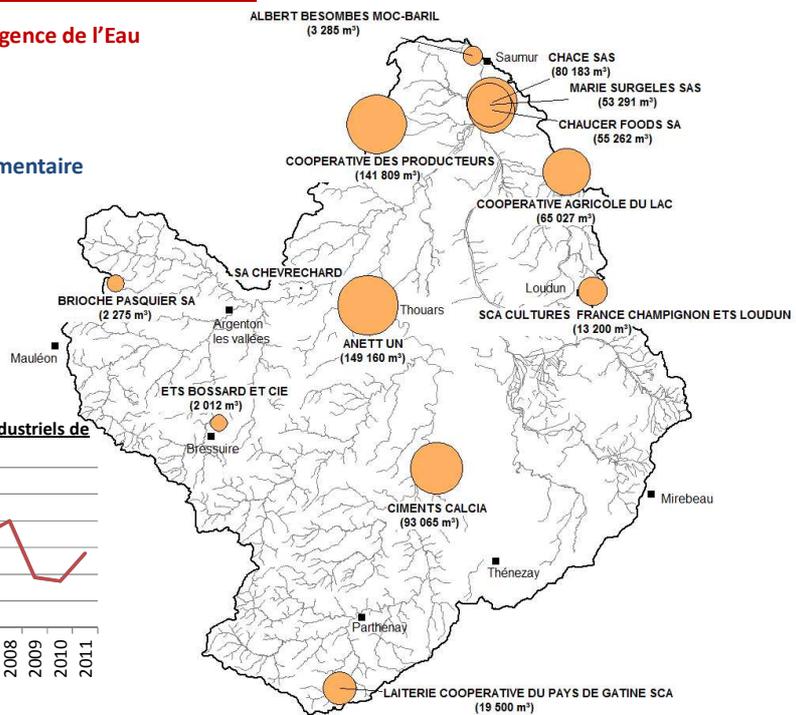
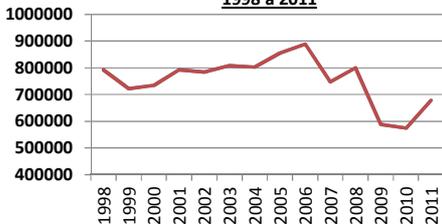
- 83 % issus du secteur agro-alimentaire

- 678 069 m³ prélevé en 2011

- Ressource sollicitée:

- Source : 15 %
- Cours d'eau : 15 %
- Nappe alluviale : 32 %
- Nappe profonde : 38 %

Evolution des prélèvements industriels de 1998 à 2011



Principaux préleveurs :

Anett, Coopérative des producteurs légumier et Ciment Calcia

Prélèvements: synthèse

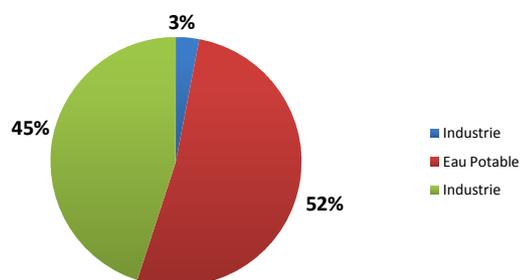
- 26.4 Mm³ en moyenne annuelle pour 2011
- 27.8 Mm³ en moyenne annuelle pour 2010
- 27.9 Mm³ en moyenne annuelle pour 2009
- 23.7 Mm³ en moyenne annuelle pour 2008

- Répartition par usage en 2011 :

- AEP : 52 %
- Irrigation : 45 %
- Industrie : 3 %

Répartition globalement similaire sur les 5 dernières années

Répartition des prélèvements par usage en 2011

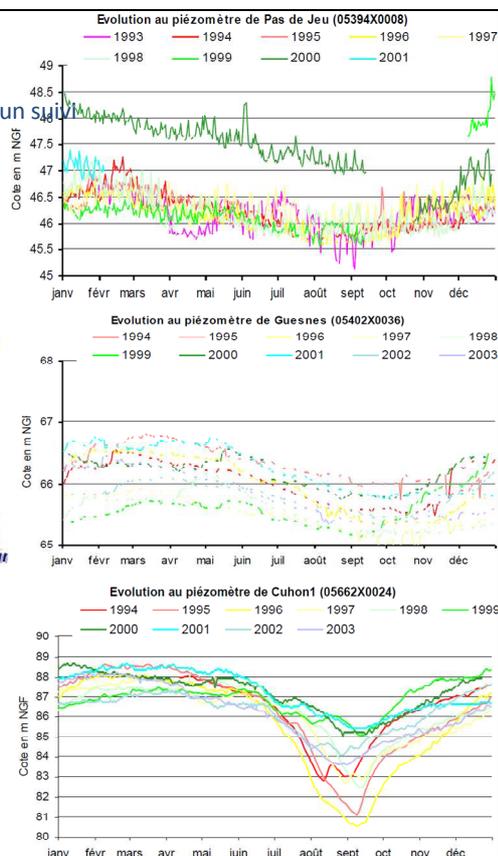
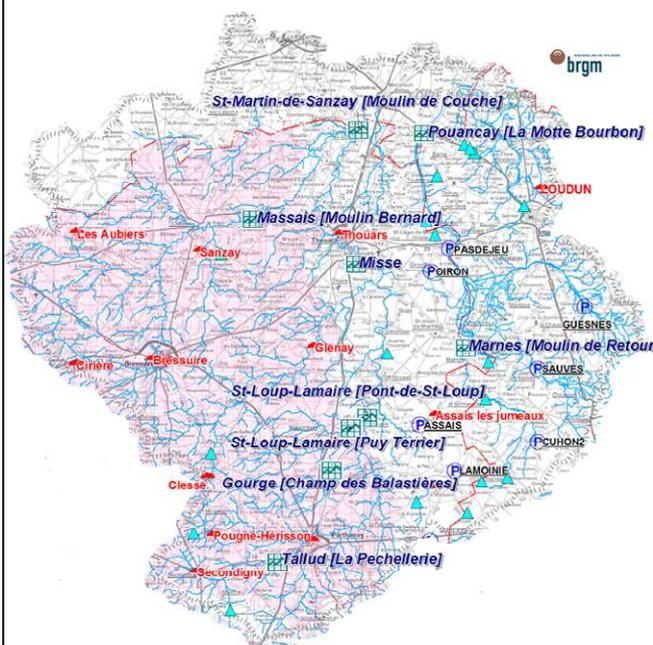


- Synthèse des ressources sollicitées :

	FRGG065 Calcaires et marnes du Dogger	FRGG072 Calcaires et marnes du Jurassique supérieur	FRGG064 Calcaires et marnes de l'infra Toarcien	FRGG122 Sables et grès libres du Cénomanien unité Loire	FRGG087 Craie du Séno-Turonien du BV de la Vienne	FRGG032 Le Thouet (socle)	Eaux superficielles	
AEP	4 781 597	682 089	0	2 109 566	0	420 557	5 760 826	52%
Irrigation	1 230 395	1 643 243	10 430	1 673 298	134 462	736 631	6 558 344	45%
Industrie	0	0	0	155 009	68 312	2 275	430 698	3%
	23%	9%	0%	15%	1%	4%	48%	100 %

Suivi piézométrique

- Seules les nappes du Dogger et du Jurassique font l'objet d'un suivi
- Battements annuels de l'ordre de 10 m

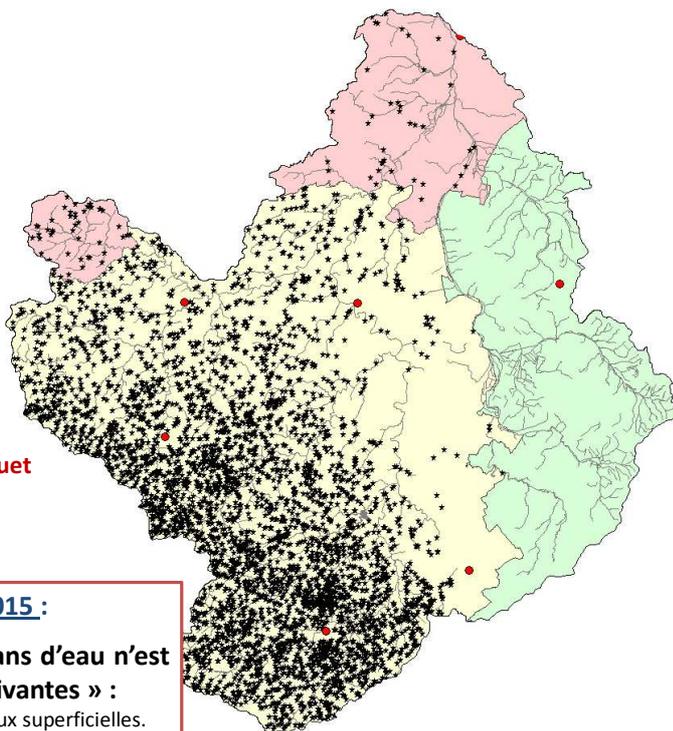


Plans d'eau

• **Pour les Deux-Sèvres :**
4 736 plans d'eau recensés
Surface : 19 605 748 m²

• **Pour le Maine et Loire :**
110 plans d'eau recensés
Surface : 1 142 270 m²
Volume : 1 887 462 m³

• **Forte densité sur les sous bassins du Thouet
amont, du Thouaret et de l'Argenton**



Disposition 1 C2 du SDAGE 2010 – 2015 :

« La mise en place de nouveaux plans d'eau n'est autorisée qu'en dehors des zones suivantes » :

- les bassins versants classés en ZRE pour les eaux superficielles.
- les bassins versants où ils existent des réservoirs biologiques.
- les secteurs où la densité de plans d'eau est déjà importante.

Zone de répartition des eaux

- **Intégralité des ME superficielles et souterraines du bassin du Thouet est situé en ZRE**
- Se caractérise par une insuffisance quantitative chronique des ressources en eau par rapport aux besoins.
- Permet d'assurer une gestion plus fine des demandes de prélèvements dans cette ressource grâce à un abaissement des seuils de déclaration et d'autorisation des prélèvements
- Seuil autorisation : 8 m³/h

Disposition 7 C2 du SDAGE 2010 – 2015 :

« Dans les ZRE, la somme des prélèvements autorisés et des volumes nécessaires à la substitution pour rétablir la gestion équilibrée de la ressource n'excède pas le volume maximum prélevable. En l'absence de volume prélevable identifié aucun nouveau prélèvement n'est autorisé sauf pour motif d'intérêt général lié à l'AEP et sauf les prélèvements de substitution (remplacement de prélèvement en étiage par des prélèvements en hautes eaux, remplacement d'un forage par un autre ayant un moindre impact)

Volumes prélevables

- Conformément à la circulaire du 30 juin 2008, le Préfet pilote du bassin du Thouet définit les volumes globaux et leur répartition par usages pour chaque sous bassin.
- Première étape qui pourront être révisés au regard de l'acquisition de nouvelles connaissances:
 - Investigation approfondie des plans d'eau et de leur incidence
 - Etude sur l'interférence possible entre nappes captives et superficielles sur le bassin de la Dive du Nord
 - Exigence d'une répartition équilibrée de la contribution et/ou l'effort de chaque sous bassin sur la base de la détermination de Débits Objectifs Complémentaires en corrélation avec le Débit Objectif d'étiage de 500 l/s fixé par le SDAGE à Montreuil-Bellay

Bassin	Sous-Bassin	Volume AEP annuel (m ³)	Volume Irrigation (m ³) prélèvements dans le milieu naturel hors retenues collinaires		Volume industriel annuel (m ³)
			Printemps (avril-juin)	Eté (juillet-septembre)	
Thouet	Argenton (nappes libres et rivières en 79 et 49)	-	770 000	90 000	4 000
	Thouaret (nappes libres et rivières en 79)	-	175 000	0	4 000
	Thouet amont (nappes libres et rivières en 79)	350 000	451 200	62 000	22 000
	Thouet aval (nappes libres et rivières en 49)	650 000	775 000		-
	Thouet réalimenté en 79	8 000 000	500 000	3 000 000	-
	Dive du Nord (nappes libres et rivières en 79 49 et 86)	5 300 000	3 000 000		350 000
	Dive du Nord (nappe captive en 86)	-	3 366 000		-
Total bassin du Thouet		14 300 000	12 189 200	380 000	

Débits des rivières

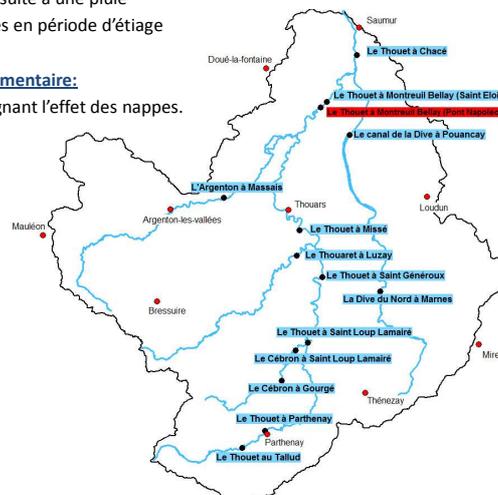
- Réseau de mesure : 14 stations en service
- Régime fluvial: Pluvio-océanique
- Forte amplitude entre les débits de crue et les débits d'étiage**

ME du socle:

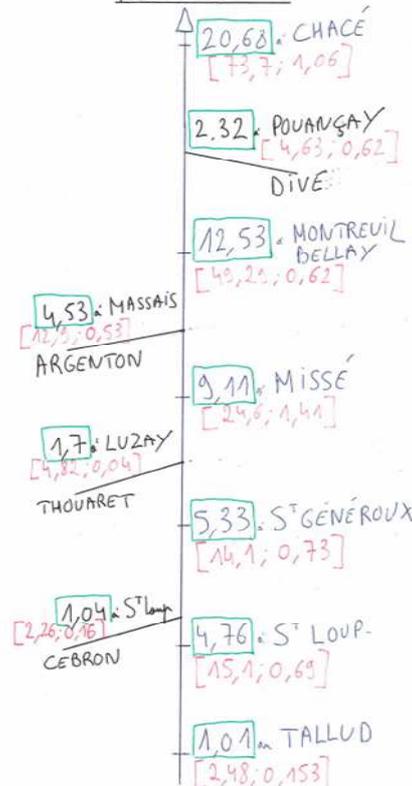
Pics importants des débits suite à une pluie et faible soutien des nappes en période d'étiage

ME sur le bassin sédimentaire:

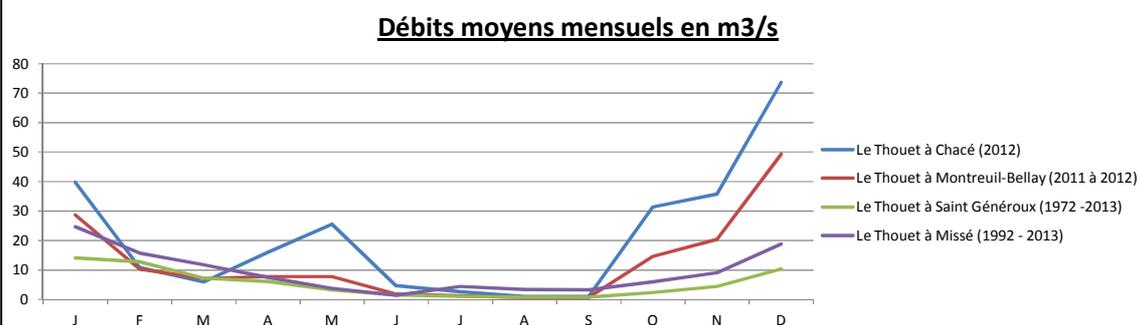
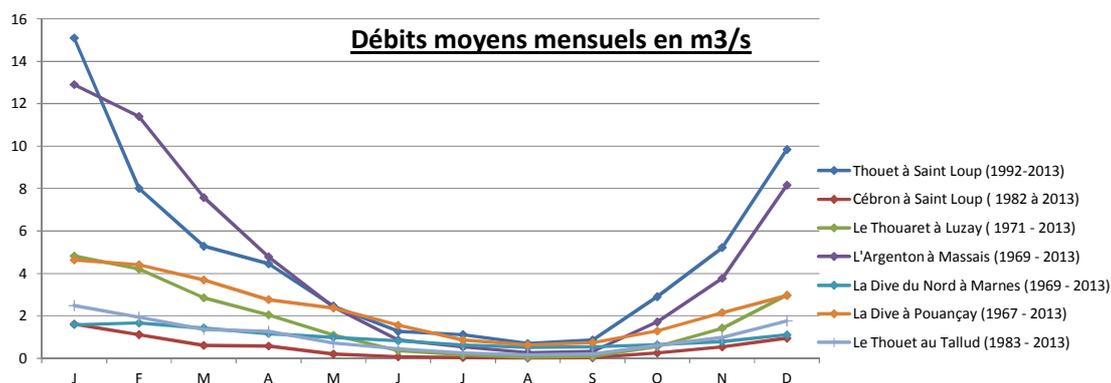
Hydrogamme amorti soulignant l'effet des nappes.



LE THOUET



Débits des rivières



Débits des rivières à l'étiage

- Distinction entre les débits objectifs fixés par le SDAGE et les seuils de coupure fixés par la Police de l'eau.
- 1 point nodal fixé par le SDAGE à Montreuil-Bellay :
 - Débit Objectif d'Etiage (DOE): 0.5 m³/s
 - Débit d'étiage seuil d'alerte (DSA) : 0.6 m³/s
 - Débit de crise : 0.2 m³/s
- 5 stations dotées d'un seuil de coupure

Rivière	Thouet	Thouaret	Argenton	Thouet	Dive du Nord
Site hydrologique	Saint Loup	Luzay	Massais	Montreuil Bellay	Marnes
Unité	m ³ /s				
Code hydro	L8122125	L8213010	L8343010	L8402135	L8503010
Débit Objectif Etiage (DOE)				0,50	
Débit Seuil Alerte Printemps (DSAP)	0,70	0,40	0,85	0,60	0,70
Débit Coupure Printemps (DCP)	0,24	0,08	0,24	0,20	0,40
Débit Seuil Alerte Eté ((DSA)	0,24	0,08	0,24	0,60	0,60
Débit Coupure Eté (DC)	0,06	0,02	0,065	0,20	0,20
DSAE	0,24	0,08	0,240	0,60	0,60

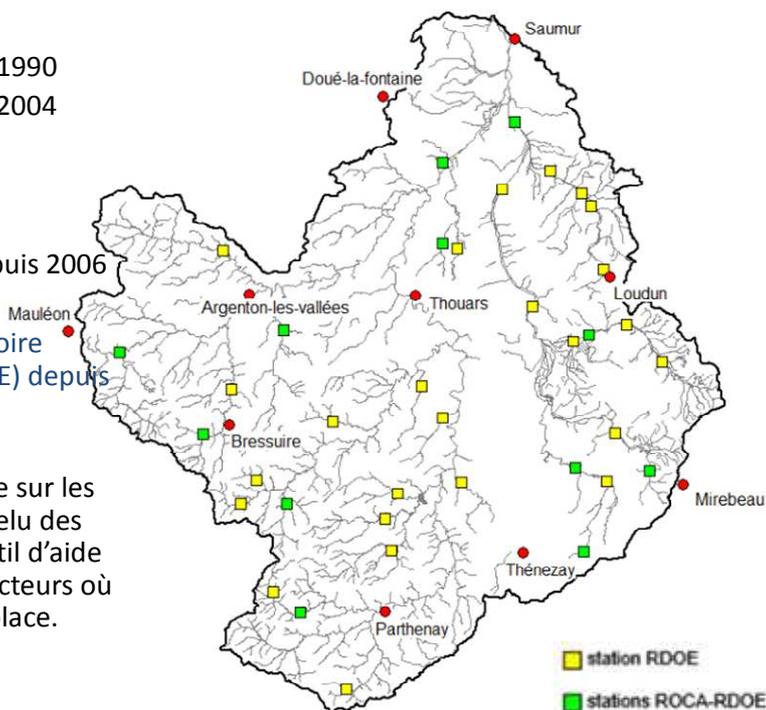
Débits des rivières à l'étiage

- Source des données : ONEMA
- RDOE : 25 stations depuis 1990
- ROCA : 12 stations depuis 2004
- **Analyse de 2002 à 2011**

4 modalités d'observation depuis 2006

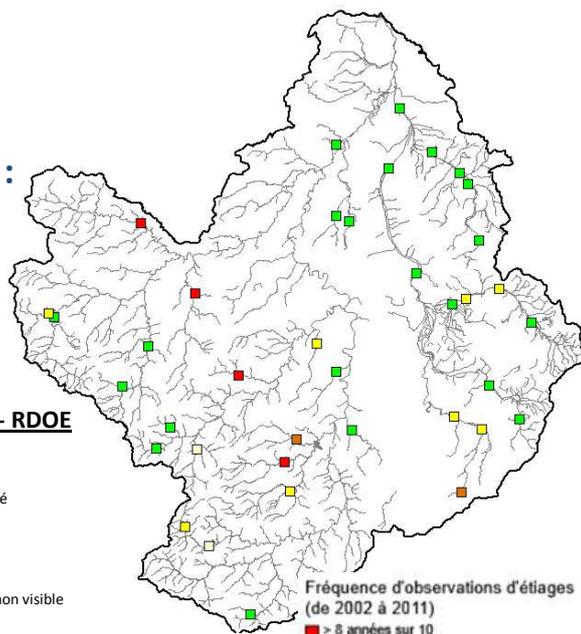
- Remplacés par l'Observatoire National des Etiages (ONDE) depuis 2011

Réseau de connaissance stable sur les étiages estivaux du petit chevelu des cours d'eau (suivi usuel) et outil d'aide à la gestion de crise sur ces secteurs où aucun dispositif n'est mis en place.

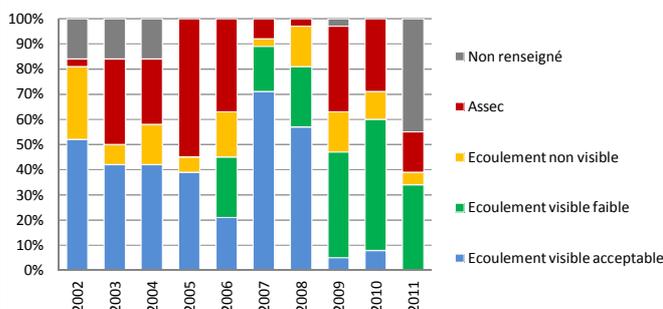


Débits des rivières à l'étiage

- **Années les plus touchées :**
2003, 2005, 2006, 2009, 2010
- **Cours d'eau les plus sensibles :**
Ouère, la Madoire, la Gâtine, la Raconnière, la Taconnière, la Dive du Nord



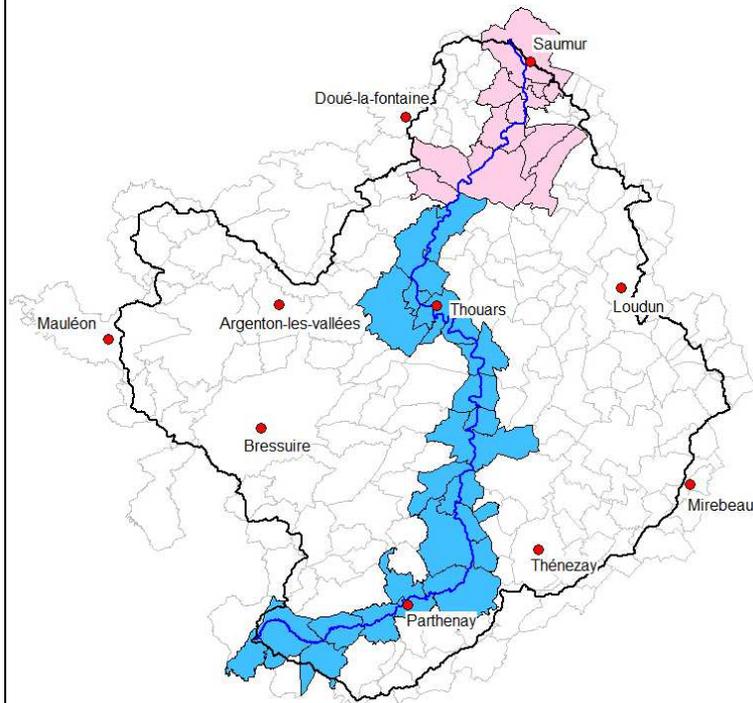
Suivi des écoulements en période d'étiage - RDOE



Fréquence d'observations d'étiages (de 2002 à 2011)

- > 8 années sur 10
- de 6 à 7 années sur 10
- de 4 à 5 années sur 10
- de 2 à 3 années sur 10
- < 2 années sur 10

PPRI



Ordre du jour



1. Rédaction de l'état initial - Rôle des commissions - Calendrier
2. Présentation du périmètre du SAGE Thouet
3. Etat des masses d'eau DCE
4. Etat initial provisoire sur la thématique « quantité »
5. **Compléments à apporter à l'état initial provisoire**



Compléments

5. Compléments à apporter à l'état initial provisoire

- **Piézométrie** : mesure pour chaque station
- **Prélèvements** : Taux de remplissage du bassin du Cébron
- **Hydrologie** : QMNA 5, VCN 3, restriction appliquée en période d'étiage
- **Risque inondation** : Débits de crue, caractéristiques des crues, Atlas des Zones Inondables

